

**OBJET :**

**Décision modificative n°1 – Modification Budgétaire  
Rectification des résultats antérieurs reportés avec  
l'écriture des centimes sur le 001 et 002 budget primitif**

**Département de la Gironde  
Arrondissement de LIBOURNE**



RÉUNION 10 Octobre 2024

N°17-2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice:**14

**Nombre de Conseillers présents** : 13

**Nombre de Conseillers en visioconférence** :

**Nombre de Conseillers absents excusés** : 1

**Nombre de Conseillers absents non excusés** :

**Date de convocation du Conseil Municipal**

4 Octobre 2024

Le dix octobre deux mille vingt quatre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH				
Adjoints :				
Mme Aurélie CELLIER				
M. Joël VERDIER		x		
M. Philippe DUFOUR				
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	Est arrive à 18h30			
Mme Marine DE TAFFIN				
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS				
M. Éric FRON-ORTIN				
M.Thibaut FUGIER				
Mme Laurence GODARD-DEBIZET				
M. Cyril HASBROUCQ				
M. Bertrand LACCOURS				
Mme Christelle LAGRAVE				
M. Laurent MEYNIER				

Madame Godard-Debizet a été élu secrétaire de Séance.

**Décision modificative n°1 – Modification Budgétaire**  
**Rectification des résultats antérieurs reportés avec l'écriture des centimes**  
**sur le 001 et 002 budget primitif**

Madame le Maire informe le Conseil que des modifications doivent être apportées au budget :

- Les résultats d'investissements et de fonctionnement tels que reportés au sein du budget primitif adopté par arrêté préfectoral en date du 10 juin 2024, ont fait l'objet d'un arrondi qui doit être corrigé par voie de délibération. De fait, ces résultats, figurant aux 001 et 002 du budget primitif doivent nécessairement refléter une image fidèle des résultats antérieurs reportés, ce qui ne supporte donc pas l'arrondi.
  - Cette anomalie serait bloquante pour la production du compte de gestion.

**PROPOSITION DM**

Chapitre	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 011-611	+ 0,52 euros	
002		+ 0,52 euros
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0,52 euros</b>	<b>+ 0,52 euros</b>
INVESTISSEMENT 001	+ 0.01 euros	
1068		+ 0.01 euros
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0.01 euros</b>	<b>+ 0.01 euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**POUR : 12 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0**

- **D'adopter la présente décision budgétaire modificative.**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. le Trésorier de Coutras**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme

Le Maire  
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :